



La protection de l'environnement s'accompagne de la protection des droits de ceux qui le défendent»

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet<sup>1</sup>

Les défenseurs des droits de l'homme (DDH) sont des leaders indispensables pour une transition juste vers les économies vertes;<sup>2</sup> ils expriment les inquiétudes relatives aux risques et préjudices ayant trait aux opérations irresponsables des entreprises, tout en prônant des solutions durables. Ces informations sont essentielles pour que les investisseurs puissent appliquer une diligence raisonnable efficace en matière d'environnement et de droits de l'homme, permettant ainsi d'atténuer les risques et de créer une valeur à long-terme pour toutes les parties prenantes.

Bien que les portefeuilles environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) se soient considérablement développés, avec les actifs ESG <u>en voie de</u> dépasser les 50 000 trillions de dollars d'ici à 2025, les DDH continuent de faire face à des risques intolérables. En 2021, le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme a recensé **615 attaques** contre les DDH dans la plupart des secteurs d'activité, et ce dans toutes les régions du monde. En 2021, près de 70% des attaques visaient les défenseurs des droits climatiques, fonciers et environnementaux. Entre janvier 2015 et mars 2022, nous avons répertorié plus de **3870 attaques** contre des DDH qui faisaient part d'inquiétudes sur les violations des droits de l'homme émanant des entreprises. Ces attaques ont causé la mort d'au moins 765 défenseurs.<sup>3</sup>

<sup>1 «</sup>Protect the defenders of the planet, UN human rights chief urges», le 1er mars 2022.

<sup>2</sup> Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) définit les «<u>économies vertes</u>» comme des économies à faible émission de carbone, économes en ressources et socialement inclusives.

<sup>3</sup> Étant donné que ce suivi est basé sur des informations publiques et que de nombreuses attaques ne sont pas signalées, le problème est beaucoup plus grave que ne l'indiquent ces chiffres. Cette situation est aggravée par un manque généralisé de rapports gouvernementaux sur la question. Parmi les 162 États qui ont rendu compte de leurs progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD) en soumettant des examens nationaux volontaires (ENV), seuls 6% ont communiqué des données sur l'Objectif 16.10 des ODD, qui vise à protéger les libertés fondamentales et comprend un indicateur de suivi des attaques contre les DDH.

Depuis 2015, le Centre de Ressources a suivi de nombreuses attaques visant à museler les défenseurs qui se battent pour la responsabilité des entreprises dans le processus d'une transition juste. Il s'agit des personnes qui s'opposent aux nouveaux projets d'extraction de pétrole, de gaz et de charbon, ainsi que celles qui protègent les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement en énergie propre - du boom de l'exploitation minière des minéraux de transition à l'installation de méga parcs éoliens et solaires.

La lutte contre le changement climatique requiert une action urgente de la part des États, des entreprises, des investisseurs et de la société civile. Cependant, cette transition ne sera ni durable ni efficace si elle n'est pas juste. Cela implique le respect des droits des DDH, qui sont les chantres d'une transition juste et une force motrice pour des environnements propres et sûrs, des conditions de travail équitables, une gouvernance démocratique transparente et des entreprises responsables. Le «E» et le «S» d'ESG ne peuvent être traités séparément; la protection de l'environnement et le respect des droits des DDH sont fondamentalement liés.

Les investisseurs institutionnels ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme - <u>et pourtant il leur arrive d'être impliqués dans les attaques</u> contre les DDH à travers leurs investissements dans des entreprises qui causent, contribuent ou s'impliquent directement dans actions portant atteinte aux droits des DDH. Pour mener de solides évaluations des risques, les entreprises et les investisseurs doivent coopérer et comprendre les préoccupations soulevées par les DDH, plutôt que de les réduire au silence. L'ampleur des attaques contre les DDH révèle une absence flagrante d'engagement des parties prenantes et de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement de la part de plusieurs entreprises et investisseurs. En appliquant une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement qui est solide et intègre les risques pour les DDH, les investisseurs répondront aux critères du «E» et du «S». Ils créeront aussi une valeur financière durable à long terme, tout en respectant les droits de ceux qui sont en première ligne dans la protection de notre planète et de ses habitants.

Point positif, il existe un nombre croissant d'exemples, notamment dans le <u>secteur des énergies renouvelables</u>, qui démontrent la manière dont les accords de copropriété et de co-bénéfices peuvent aboutir à de meilleurs résultats pour les communautés et les entreprises. Au Canada, le W Dusk Group est une entreprise autochtone qui conçoit, construit et développe des projets d'énergie éolienne et d'autres énergies renouvelables. L'entreprise consulte les conseils des aînés de la communauté sur les projets et la communauté partage les bénéfices de l'électricité produite. Cette approche communautaire garantit une grande acceptabilité sociale pour le projet et permet de maximiser les avantages pour la communauté et l'entreprise



## Ampleur des attaques

En 2021, le Centre de Ressources a recensé 615 attaques contre des DDH dans pratiquement tous les secteurs d'activité, et ce dans toutes les régions du monde. Les cinq secteurs les plus dangereux relèvent tous des ressources naturelles.

L'ampleur des attaques relevant du secteur minier est particulièrement inquiétante vu l'expansion sans précédent de la production de minéraux de transition dont le secteur des énergies renouvelables a besoin pour parvenir à la carboneutralité d'ici le milieu du siècle. Les projections de l'Association internationale de l'énergie prévoient une multiplication par six de la demande en minéraux de transition d'ici 2040. Au cours des sept dernières années, l'exploitation minière a été le secteur le plus dangereux pour les DDH qui font part de graves inquiétudes quant aux préjudices émanant des entreprises.

En avril 2021, José de Jesús Robledo Cruz et sa femme, Maria de Jesús Gomez Vega, ont été retrouvés morts dans le désert. Ils s'opposaient tous deux à un projet minier local depuis des années. Une carte portant les noms de 13 autres personnes s'opposant aux opérations minières a été trouvée sur leurs corps; une menace de mort flagrante pour ces personnes. José et Maria avaient déjà été kidnappés et torturés pour leur action en faveur des droits de l'homme.

Le <u>Transition mineral tracker</u> (un outil qui signale les entreprises minières bafouant les droits de l'homme dans le monde) du Centre de Ressources a révélé que les plus grands producteurs des six minéraux essentiels à la transition énergétique (cobalt, cuivre, lithium, manganèse, nickel et zinc) ne prennent guère en compte les risques et les impacts sur les communautés locales, car nous continuons à enregistrer des attaques contre les organisations de la société civile et leurs dirigeants.

Les types d'attaques : En 2021, 76 personnes défendant leurs droits contre les opérations dommageables des entreprises ont été tuées et au moins 88 cas de menaces de mort et d'intimidation ont été enregistrés. L'abus du système judiciaire par les entreprises et les acteurs gouvernementaux s'accroit, le harcèlement judiciaire constituant trois incidents d'attaques sur cinq.

Joanna Stutchbury, une militante écologiste décédée après avoir été abattue de six balles près de son domicile au Kenya, a travaillé pendant des années à la défense de la forêt de Kiambu. Elle s'était vigoureusement opposée aux tentatives de promoteurs privés de construire dans la forêt et, avant son meurtre, elle avait reçu de nombreuses menaces de mort en raison de son travail de protection de l'environnement.

## LES SECTEURS LIÉS AUX ATTAQUES CONTRE LES DDH

144

Exploitation minière

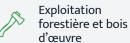
132

Agroalimentaire

77

Pétrole, gaz et charbon

44



36







22





80

**Autres** 







## Les régions les plus dangereuses :

Depuis que le Centre de Ressources a commencé à suivre les attaques en 2015, la région la plus dangereuse pour les DDH a toujours été l'Amérique latine, suivie de près par et l'Asie et le Pacifique. En 2021, le plus grand nombre d'attaques a été enregistré en Inde, au Mexique et aux Philippines, tandis que le plus grand nombre de meurtres a eu lieu au Mexique et au Brésil.



Les causes des attaques : Les attaques contre les DDH qui dénoncent les abus provenant des entreprises sont motivées par de nombreux facteurs, notamment la consultation inadéquate des communautés et le non-respect du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, le racisme et la discrimination, et les restrictions de l'espace civique. De nombreuses attaques émanent de la consultation inadéquate et inefficace des entreprises avec les communautés concernées par leurs activités avant de lancer les projets. Ceci révèle les lacunes de leur processus de diligence raisonnable et accroit les risques opérationnels, juridiques, financiers et réputationnels, tant pour les entreprises que pour les investisseurs. Au moins 104 attaques contre les DDH en 2021 découlaient d'un manque de consultation efficace ou de consentement libre, préalable et éclairé, ou encore de désaccords sur les études d'impact.

Les données du Centre de Ressources montrent que les défenseurs autochtones sont les plus touchés par ces attaques. Les peuples indigènes protègent et détiennent des droits sur 25% de la surface terrestre et 80% de la biodiversité restante. Ils sont les principaux gardiens de nos forêts, de nos espaces verts et des espèces sauvages, qui sont indispensables à la survie de l'humanité. Lorsque les communautés indigènes ont développé et mis en œuvre leurs propres gouvernements autonomes et protocoles pour le processus de consentement libre, préalable et éclairé, ils ont réussi à poser les bases d'un engagement basé sur les droits avec les États et les entreprises. Cependant, dans la plupart des cas, ils sont encore exclus de la consultation effective par les acteurs économiques et les gouvernements. Bien que les peuples indigènes représentent environ 5% de la population mondiale, 18% des attaques perpétrées dans le monde en 2021 visaient des DDH autochtones. Ce pourcentage est bien plus élevé dans certaines régions, comme en Amérique latine, où deux attaques sur cinq visaient les défenseurs autochtones. Au Brésil, ce pourcentage avoisinait la moitié.

Le dialogue social entre les travailleurs, les syndicats, les membres des communautés, le gouvernement, les entreprises et la société civile est essentiel à une transition juste. Pourtant, les restrictions sur les droits des travailleurs à faire grève, à former des syndicats ou des associations, ainsi que d'autres mesures de répression à l'encontre des travailleurs sont omniprésentes dans le monde entier. Près de la moitié (45%) des attaques contre les défenseurs des droits des travailleurs et des syndicalistes en 2021 étaient liées aux restrictions de leur liberté d'association et de réunion.

## Recomendaciones

Les entreprises et les investisseurs prennent de plus en plus d'engagements en faveur de l'action climatique, notamment en promettant d'atteindre la carboneutralité d'ici le milieu du siècle. Cependant, ces mêmes entreprises et investisseurs doivent également introduire des politiques complémentaires de tolérance zéro envers les représailles contre les DDH et s'engager dans une coopération solide avec les communautés, les travailleurs et les DDH. L'efficacité de la diligence raisonnable et de l'atténuation des risques dépend de cette coopération.

Le non-respect des droits des DDH et la non-protection des libertés civiques annihilent les efforts d'une transition juste, car ils entraînent des retards dans les projets, des violences à l'égard des DDH et des préjudices aux communautés touchées et à l'environnement. Cela, en retour, se traduit par des risques juridiques, financiers, opérationnels et réputationnels pour les entreprises et les investisseurs concernés.

Pour assumer leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et d'atténuation du risque de préjudice pour les communautés, les travailleurs et les autres DDH, nous recommandons aux investisseurs de :

- Publier une politique publique en matière de droits de l'homme qui reconnaisse le rôle précieux des DDH dans l'identification des risques associés aux activités des entreprises et qui s'engage à adopter une approche de tolérance zéro à l'égard des attaques contre les DDH. Communiquer clairement aux entreprises de portefeuille les attentes en matière de droits de l'homme incluses dans cette politique en précisant surtout que les entreprises doivent :
  - divulguer les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement;
  - s'engager dans une consultation permanente avec les communautés, les travailleurs et les DDH;
  - disposer de politiques et de processus pour respecter les droits des peuples autochtones (y compris les droits fonciers et le consentement préalable, libre et éclairé);
  - respecter les droits des DDH; et
  - garantir un accès effectif aux recours en cas de préjudice.
- Entreprendre une diligence raisonnable rigoureuse en matière de droits de l'homme et d'environnement et examiner les entreprises potentielles bénéficiaires d'investissements pour vérifier si elles ont déjà été impliquées dans des représailles dans le passé. Éviter d'investir dans des entreprises ayant de tels antécédents.
- Otiliser l'effet de levier avec les entreprises bénéficiaires d'investissements qui causent, contribuent ou sont liées directement à des atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement, y compris des attaques contre des DDH, afin que l'entreprise atténue l'impact et permette aux personnes affectées d'accéder à des recours.